Des coopérateurs d’énergie verte achètent massivement des forêts et des terres agricoles pour développer des parcs photovoltaïques

21/01/2021 à 9h44



Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, la superficie consacrée au photovoltaïque doit tripler, voire quadrupler. Mais la recherche du profit pousse les développeurs à privilégier les installations au sol, accentuant l’artificialisation des terres.

10.000 hectares au sol et 5.000 de toitures. C’est la surface que représente aujourd’hui l’emprise totale des parcs photovoltaïques en France, selon l’évaluation de la programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE). Elle envisage de multiplier par trois ou quatre cette superficie pour atteindre les objectifs en matière de production d’électricité photovoltaïque en 2028. Des surfaces à mettre en regard avec les 21.000 à 61.200 hectares supplémentaires artificialisés chaque année. Les premières sources de prédation des terres restent de très loin la construction immobilière, l’extension des réseaux routiers et les équipements industriels. Ceci étant, le développement des énergies renouvelables ne se

substitue pas à ces autres usages, il s'y ajoute. Mais s'il reste marginal à ce jour, les choses sont en train de changer.

Car pour atteindre les objectifs de la PPE, les efforts en matière d'installation vont devoir s'accentuer. Avec une puissance installée de 10,5 GW (gigawatts), dont 600 MW (mégawatts) raccordés en 2020, le photovoltaïque marque encore le pas de la course aux renouvelables, comme le rappelle le baromètre Observ'ER. Pour tenir les objectifs, c'est près de 3 GW (ou 3.000 MW) par an jusqu'en 2028 qui seraient nécessaires. Et alors que le Covid a ralenti les chantiers, la filière pâtit également d'une révision à la baisse des tarifs d'achats des installations de plus de 250 kW (kilowatts) pour les contrats conclus entre 2006 et 2011.

Les développeurs se tournent désormais vers les zones agricoles

Dans ce contexte, les développeurs se tournent vers la solution la plus rentable : les parcs au sol sur de grandes surfaces, dont le coût est estimé entre 45 € (dans le sud du pays) et 65 € (dans le nord) le mégawatt. Un niveau comparable à celui de l'éolien terrestre et bien inférieur à celui des grands parcs sur toitures ou des ombrières photovoltaïques. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) est *«bien sûr favorable au développement du photovoltaïque dans le respect de l'environnement et de la biodiversité»,* dit Marie Buchet, responsable solaire du SER. Un travail est en cours pour élaborer une position commune sur l'installation au sol dans une optique de libération du foncier. Mais selon M^{me} Buchet, les études d'impact existantes suffisent comme *«rempart contre la dégradation de l'environnement»*. Sur le terrain pourtant, *«on voit les grands développeurs démarcher en prévision d'évolution future de la réglementation»,* rapporte-t-on à Enercoop Midi-Pyrénées. Une recherche de foncier *«sauvage»* qui avait déjà entraîné dix ans plus tôt, pour l'éolien, la réputation catastrophique de nombreux promoteurs dans la

région.

> *Dans la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, 24.000 hectares, notamment en forêt, seraient destinées à l'installation de panneaux.*

Chez Enercoop, on assure *«ne prospecter activement que sur les zones déjà artificialisées délaissées»*. L'essentiel est de *«démontrer par la pratique»* qu'il est possible de faire *«des centrales photovoltaïques citoyennes à l'échelle d'un village, sans financement public»*. Mais les coopérateurs restent conscients que, *«même en incluant les friches et les zones délaissées, on n'atteindra pas les objectifs de la PPE»*.

C'est donc bien vers les zones agricoles que se tournent désormais les développeurs…

Suite sur Reporterre